

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2020 COMPTE-RENDU

### Présents

Alain SUTRA, Marie Thérèse BAULU, Alexandre BERMAND, Nadège DENJEAN, Bastien PITARRESI, Marie Hélène BOUDENNE, Alain MANENC, Ginette CHALONS, Jean MACIEL, Philippe RODRIGUEZ, Georges LAGUERRE, Fabien QUERCI, Marie Josée DELCROIX, Florence CORTES, Stéphanie FORNASARI, Lionel KOMAROFF, Fiona BOUTTIER, Rachid KHOIJANE.

### Procurations

Floria GENTIL à Nadège DENJEAN, Emile CEBRIAN à Marie Thérèse BAULU, Antoine VINHAS à Bastien PITARRESI. Elisabeth BOUSQUIÉ à Ginette CHALONS, Martine SERRANO à Alain SUTRA.

**Madame Marie Hélène BOUDENNE a été désignée secrétaire de séance.**

Préalablement à l'ordre du jour, le Maire donne des informations au Conseil Municipal.

- **Etablissements scolaires**

#### **Le Maire déclare :**

« Le premier ministre et le ministre de l'Education Nationale ont invité les élèves à ne pas aller à l'école les jeudi et vendredi avant les vacances scolaires, si les parents le souhaitent, pour les mettre en confinement afin de limiter la propagation du virus dans les rencontres familiales à l'occasion des fêtes de Noël.

Je suis personnellement scandalisé par cette proposition qui remet en cause l'obligation scolaire (dont seul un médecin peut certifier qu'un enfant doit être dispensé de scolarité) ramenant les missions de l'école à celles d'une garderie.

Je suis particulièrement choqué d'apprendre soudainement que l'école est devenue un lieu important de propagation alors que les mesures ont été prises par les collectivités et par les enseignants et les personnels travaillant dans les écoles pour sécuriser au maximum les lieux scolaires.

Les apprentis sorciers qui nous gouvernent égrènent de semaine en semaine des informations approximatives ou contradictoires permettant aux catholiques d'aller à la messe mais aux amoureux du cinéma, de théâtre et de spectacles de rester devant la porte !

Les Galeries Lafayette peuvent accueillir 3 500 personnes en même temps dans le magasin, les escalators et les rames de métro regorger de monde mais les stations de ski ont l'interdiction d'ouvrir ou du moins permettre l'utilisation des téléskis et des télésièges. Comprenez qui pourra ! Ce gouvernement se discrédite chaque jour un peu plus. Dire et faire que c'est pire chez les autres en Europe ne constitue pas la réponse adaptée que nos concitoyens méritent ».

Madame Nadège DENJEAN rajoute que les enseignants minimisent cette réalité en disant que les deux derniers jours avant les vacances, les enfants font des jeux à l'école....

Elle propose d'adresser une lettre ouverte au premier ministre Jean CASTEX pour dénoncer sa décision.

Madame Florence CORTES précise que « ces mêmes enfants se retrouvent avec leurs parents dans les supermarchés remplis de monde » et est également favorable à la rédaction de cette lettre.

- **Déclaration d'Utilité Publique**

Le Maire rappelle que la DUP prend fin au 31 décembre 2020. Des propositions ont été faites pour un montant de 116 103 € qui sont très loin de la réalité de la valeur des terrains considérés. La plupart d'entre eux aurait pu être constructible si la DUP ne les avait pas condamnés. Sur les autres terrains, des investissements ont été réalisés comme les Jardins de SABART à hauteur de 600 000 €.

Une procédure amiable avec les services de l'Etat a été engagée, mais qui en cas d'échec, se terminera par une saisine du juge des terres et de fait une procédure judiciaire.

Une rencontre est prévue dans les prochains jours avec le sénateur pour qu'il facilite une audience auprès de la ministre des collectivités territoriales pour aborder ce sujet et la sensibiliser sur la double peine dont la commune est victime.

- **Cas PLISKINE**

Le Maire rappelle qu'il avait déjà évoqué le passage du dossier PLISKINE au tribunal et la mise en délibéré de la décision pour le 12 janvier.

Monsieur PLISKINE poursuit ses agissements. Après le passage au tribunal, il continue ses écrits insultants et mensongers. Il a récidivé à deux reprises récemment. Monsieur QUERCY a alerté des conséquences dans le quartier de tels comportements.

L'avocat de la mairie a été immédiatement saisi pour faire une intervention auprès du procureur de la république. Il a été convenu d'engager une procédure en référé afin que Monsieur PLISKINE soit condamné à retirer ses affiches sous astreintes financières.

- **Espace Initiative Locale et Projet Social**

Le Maire va inviter courant janvier les membres du Conseil Municipal ainsi que ceux du Comité Technique, à assister à une réunion au cours de laquelle Alain TOMEIO, directeur de la structure fera une présentation de ce nouvel outil.

Une deuxième réunion sera également organisée pour les membres du CCAS ainsi que les membres des conseils d'administration des associations concernées.

- **INTERMARCHÉ**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en préfecture, ce matin sous la présidence du sous-préfet concernant l'avenir d'Intermarché.

Le porteur du projet s'orienterait vers la construction d'un supermarché d'une superficie de 999 m<sup>2</sup> avec une station service sur le terrain EDF/Mairie situé à l'AYROULE.

Une réunion technique sera organisée fin janvier, dans la salle du conseil municipal où le dossier définitif sera présenté et où seront analysés les différents obstacles qu'il faudra surmonter, avec des questionnements sur la modification du PLU et celle du SCOT.

A ce jour, l'élément incontournable (la fin du bail et l'ouverture du magasin au 1<sup>er</sup> janvier 2023) pourrait selon les gérants être revu.

Il y a toujours unanimité pour conserver, à tout prix, cette surface de vente sur la commune. Toutefois, le choix de la famille HAMI est en opposition directe avec la loi ELAN et n'est pas très lisible quant aux engagements municipaux dans le cadre des projets Bourg

Centre et Petites Villes de Demain qui s'inscrivent dans la défense et le maintien de magasins au centre-ville.

- **Dispositif « Petites Villes de Demain »**

Lors de la séance du 23 novembre dernier, le Maire rappelle qu'il avait invité le Conseil Municipal à accepter la proposition de l'Etat d'intégrer ce dispositif. Le Maire précise que hier soir, par la voix du sénateur, Madame la ministre avait validé la candidature de Tarascon. Les modalités seront données en début d'année 2021.

**Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.**

**I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.11.2020**

Aucune observation n'est à apporter au compte-rendu. Le Maire le met au vote.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**II- DÉCISION MUNICIPALE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision municipale n°5 relative à la signature du marché avec l'entreprise AZUARA pour les travaux de l'avenue Victor PILHES – 2<sup>ème</sup> tranche.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les trois prochaines délibérations seront proposées au vote en début de chaque année.

**III- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ SAISONNIÈRE POUR L'ANNÉE 2021.**

Le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année la collectivité recrute des agents contractuels pour faire face aux absences des agents titulaires durant leurs congés d'été.

Le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**IV- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2021.**

Le Maire explique au conseil municipal que chaque année la collectivité peut être amenée à recruter des agents contractuels pour faire face temporairement à un accroissement d'activité dans les services.

Le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /	
----------------	-----------------	---------------------	--

**V- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE REMPLACEMENT POUR L'ANNÉE 2021**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou agents contractuels indisponibles dans les différents services.

Le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

<b>Pour 23</b>	<b>Contre /</b>	<b>Abstention /</b>
----------------	-----------------	---------------------

**VI- CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE A EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN OU D'UNE CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE DANS LA CADRE DU PROJET SOCIAL DE L'ESPACE INITIATIVE LOCALE**

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent de conseillère en économie sociale et familiale, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour l'Espace Initiative Locale. L'agent recruté effectuera également des missions au CCAS dont il sera le principal interlocuteur. Le CCAS va ainsi se doter d'un travailleur social.

Il indique que ce poste est financé par la CAF de l'Ariège et les entretiens pour ce recrutement se dérouleront en janvier.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière sociale au grade de conseiller en économie sociale et familiale.

<b>Pour 23</b>	<b>Contre /</b>	<b>Abstention /</b>
----------------	-----------------	---------------------

**VII- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL – SERVICES COMPTABILITÉ-RESSOURCES HUMAINES**

Le Maire donne la parole au Directeur Général des Services qui explique que suite au départ de Madame Muriel CARILLO qui travaillait au service Finances, le poste a glissé sur un emploi contractuel de catégorie C qui assure un mi-temps au service comptabilité et un mi-temps au service ressources humaines.

L'agent sur le poste donnant entière satisfaction, le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour y nommer ce dernier.

<b>Pour 23</b>	<b>Contre /</b>	<b>Abstention /</b>
----------------	-----------------	---------------------

**VIII- CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE POUR LE PROFESSEUR DE MUSIQUE**

Avant de mettre cette décision au vote, le Maire souligne que peu de communes dans l'Ariège ont un professeur de musique.

Le Maire relate le cheminement dans la collectivité de l'agent qui va être nommé.

Il précise que suite à la Commission Administrative Paritaire qui a eu lieu le 26 novembre dernier pour les avancements de grade 2020, il convient de procéder à la création du poste ci-après :

### **Catégorie C**

- **1 poste d'agent de maîtrise territorial**

Le Maire précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2021.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

### **IX- PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE SUBVENTION POUR LE PROJET DE REVALORISATION DES ESPACES SPORTIFS (STADE DE L'AYROULE ET GYMNASE DU COLLÈGE)**

Le Maire explique qu'il faut faire un effort sur le sport et que les 2 adjoints successifs au sport, Alexandre BERMAND dans l'ancien mandat et Bastien PITARRESI dans le nouveau contribuent à donner une image positive du sport.

Il rappelle au Conseil Municipal l'importance pour la ville de Tarascon de promouvoir et de pérenniser la pratique des activités sportives pour tous les publics : administrés, associations, scolaires.

Dans cette optique, il indique la nécessité de procéder à des travaux de revalorisation des espaces sportifs les plus utilisés, et notamment :

- **Le stade de l'AYROULE**, destiné principalement à l'occupation par le club de football, à la présence des collégiens et des élèves de l'école du Pradelet sur le temps des cours d'éducation physique et sportive, mais également au public, le stade de l'AYROULE étant le seul ouvert au public.
- **Le gymnase du collège** (comprenant le gymnase et le dojo) qui accueille les activités sportives des élèves du collège mais également toutes les associations de la ville, telles que le judo, le karaté, les arts martiaux, le volley, le badminton, la gymnastique, le basket, et en cas d'intempéries les clubs de football et de rugby, dans la mesure du possible.

Pour ces deux espaces, il est prévu de réaliser des travaux rendus indispensables pour la sécurité et le maintien de la bonne pratique des activités qui se déclinent de la manière suivante :

- **Stade de l'AYROULE**  
Réfection de la pelouse avec intégration du système d'arrosage : l'absence d'un système d'arrosage adapté et performant a rendu le sol très dur et dangereux pour les utilisateurs et notamment les plus jeunes.
- **Gymnase du collège**  
Aménagement de l'accueil et des vestiaires : isolation, accès PMR, sanitaires.  
La réfection totale de l'entrée et des vestiaires doit répondre à un objectif d'optimisation quant à l'accessibilité du lieu, son isolation, le volet hygiénique ; un équipement et des matériaux adaptés simplifient l'entretien et renforcent la sécurité.

Ces vestiaires pourraient également servir aux artistes et intervenants lors des festivals et des manifestations de plein air, soutenus par la Région et le Département et organisés sur le parking ou à proximité par la commune.

L'évaluation des travaux nécessaires pour ces deux espaces est fixée, selon les premiers devis réalisés, à un montant minimal de 100 000 € HT, répartis comme suit :

- 53 000 € pour le stade de l'AYROULE
- 47 000 € pour le gymnase du collège

Sur cette base, le Maire propose le plan de financement suivant :

**Coût total de l'opération : 100 000 € HT (120 000 € TTC)**

- Etat (30% plafonné à 46 000 €) : 30 000 €
- Région (25%) : 25 000 €
- Département (25%) : 25 000 €
- Autofinancement : 20 000 € HT (40 000 TTC)

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**X- DEMANDE D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION AU SDE09 DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'AVENUR VICTOR PILHES**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité « Gainage BT/EP Avenue Victor PILHES » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 98 400 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de demander l'inscription de ces travaux sur un programme d'électrification rurale.

<b>Pour</b> 23	<b>Contre</b> /	<b>Abstention</b> /
----------------	-----------------	---------------------

**XI- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'OPH 09 a décidé la réalisation d'un logement de type 2 adapté aux personnes en situation d'handicap et vieillissantes à la Résidence « LAFRAU ».

A ce titre, l'OPH 09 a sollicité une participation financière à hauteur de 6 000 € qui a été financée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette dépense engagée en cours d'année n'ayant pas pu être inscrite au budget 2020, le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour cela, Il propose l'écriture comptable suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses**

Chapitre 012 – Article 6411 : - 3 500 €

Recettes Chapitre 65 – Article 657362 : + 3 500 €

Pour 23	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Le Maire fait part au Conseil Municipal du dernier point de l'ordre du jour portant sur l'application des dispositions de la circulaire ministérielle du 24 Août 2020 prévoyant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 à hauteur des dépenses engagées pour la COVID-19.

Il donne le montant des dépenses qui, pour l'année 2020 s'élève à 38 543.08 €

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'après avis du trésorier, il n'est pas nécessaire de réaliser cette écriture comptable puisque la section de fonctionnement présente un excédent dans la projection du compte administratif.

## XII- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Avant de lever la séance, le Maire rappelle qu'il s'agit du dernier conseil municipal de l'année 2020 et qu'à ce titre, il tient à dire qu'il est un homme malheureux du fait qu'en tant qu'élu il est un homme public qui a été privé de manière générale du rapport aux autres et de leur contact, mais aussi de la convivialité.

Il règne une totale absence de partages, mis à part ceux qui sont informels.

Il est un Maire frustré quand il réalise le drame humain qui se joue, la difficulté pour certaines associations à redémarrer mais également les difficultés sur le plan économique et social. A ce sujet, il précise que le CCAS accueille des personnes qui n'avaient jusqu'à ce jour jamais sollicité le CCAS.

Il met également l'accent sur les comportements particuliers liés à cette situation.

Son vœu le plus cher est que le virus disparaisse. Dans tous les cas, la collectivité va continuer à travailler différemment.

Il souhaite à tous les membres du Conseil Municipal de bonnes fêtes dans le respect des gestes barrières et termine en disant que Tarascon a plein de choses à construire.

Il finit en rappelant la rencontre prochaine des chefs d'entreprises (SUPER U, MAC'DO).

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h 41.

La secrétaire de séance,  
Marie Hélène BOUDENNE

